



Les parloirs dans les prisons, une architecture paradoxale

Selon la législation française, tout détenu condamné a le droit à la visite de sa famille ou de son tuteur, au moins une fois par semaine (**article 35 de la loi du 24 novembre 2009**). Ces visites ont notamment pour objectif de maintenir les liens familiaux, et de ne pas punir la famille en même temps que le détenu. Les parloirs sont un lieu de rencontres entre des personnes détenues et des personnes libres, ce qui pose de nombreuses questions lors de sa conception. Avant d'aller plus loin, et pour sortir des clichés véhiculés par les films, précisons un peu ce que sont les parloirs. Si chacun sait que le boulet au pied n'est plus pratiqué dans les centres de détentions, d'autres stéréotypes ont la vie dure : en France, pas d'uniforme, et pas de vidéosurveillance dans ces lieux d'intimité. Pas davantage de grandes surfaces vitrées, avec une série de détenus d'une part et leurs familles de l'autre : depuis 1983, sauf exception, les détenus sont autorisés à avoir des contacts physiques en parloirs.

Les différents types de parloirs

Les parloirs mis à la disposition des détenus condamnés sont de **plusieurs types**. Les principaux sont :

- les parloirs famille, de petits boxes dans lequel les visites durent environ 2 heures. Elles sont fréquentes et sont ouvertes généralement tous les week-ends ;
- les parloirs familiaux, qui ressemblent davantage à des salons avec salle de bain. Ils permettent des temps de parloir plus long (une demi-journée) ;
- les Unités de Vie Familiale, qui sont de petits logements (F2 ou F3), dotés de terrasses. Les détenus et les visiteurs y vivent en autonomie jusqu'à 72 heures. Ces « logements » ont pour but de faciliter le retour des détenus à la vie civile.

Les parloirs présentent des contraintes de conception et de fonctionnement contradictoires : réaliser l'accueil de personnes libres (notamment des enfants) et de personnes détenues, créer des lieux d'intimité surveillés, reconstituer l'ambiance d'un foyer dans des locaux de détention.

Entre confort et sécurité

La contrainte de sécurité des parloirs est intrinsèquement liée à leurs fonctions : ils sont situés à la fois près d'un accès public, pour que les familles ne pénètrent pas trop loin dans la prison, et suffisamment loin pour ralentir les éventuelles tentatives d'évasion. La rencontre de personnes venant de l'extérieur et de détenus engendre le risque que des objets interdits soient introduits dans la prison. Malgré ces contraintes, il est important de maintenir un cadre relativement confortable et intime pour ces rencontres. Tout est alors un jeu de compromis :

- les parloirs eux-mêmes ne sont pas filmés, mais les circulations le sont, et les parloirs

famille disposent d'un oculus permettant aux gardiens de surveiller le déroulement de la rencontre ;

- l'apport de lumière naturelle dans les différents espaces est important, car cela crée une ambiance qui ne repousse pas les familles, notamment les enfants. Mais la sécurisation de ces ouvertures, et la limitation des vues d'un espace vers un autre rend cet apport souvent complexe ;
- tout mobilier ou éléments constructif doit être choisi attentivement pour ne pas pouvoir servir d'arme ou de cache. La présence de végétation est généralement proscrite en pratique, alors que l'administration pénitentiaire l'encourage.

Dans ces conditions, ce sont souvent les volumes ou les couleurs qui permettent de rendre les parloirs (un peu) conviviaux.

Entre fonctionnalité et sécurité

En milieu carcéral, les possibilités d'échanges entre détenus et avec les familles doivent être fortement contrôlées. Les flux aux abords des parloirs doivent donc être séparés selon de nombreux critères : selon le type de personnes bien sûr (détenus, familles, et agents), mais aussi selon le type de détenus (détenus isolés ou particulièrement agressifs...) ou selon le sens de parcours (aller ou retour). Pour répondre à ces impératifs, la séparation géographique des flux n'est pas toujours pertinente, car elle multiplierait les circulations. Une organisation temporelle des flux peut alors partiellement s'y substituer. Plusieurs circulations strictement séparées restent cependant nécessaires :

- les circulations agents, qui mènent à des locaux particulièrement sensibles (locaux techniques, locaux de surveillance) et doivent être particulièrement isolées des autres circulations ;
- les circulations détenus, dont la longueur doit être minimisée pour faciliter le travail d'accompagnement des détenus par les agents ;
- les circulations familles, qui doivent être aussi agréables que possible (les familles ne sont pas détenues) malgré le fait que cette circulation relie les parloirs à l'extérieur de la prison.

La multiplication des circulations a un impact fort sur le coût de construction, mais aussi l'efficacité de la surveillance. Des compromis doivent parfois être faits entre la séparation des flux et la qualité de leur surveillance. **Les parloirs doivent donc être conçus en gardant à l'esprit les enjeux de sécurité, de confort et de fonctionnalité, avec l'objectif de créer un espace de rencontre humanisé, et hautement sécurisé.**

G.M.